



Conditions Générales de Vente (CGV) Billetterie en ligne

Préambule

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-dessous détaillent les droits et obligations de la société BATELIERS DE LA COTE D'AZUR et de son client dans le cadre de la vente en ligne de billets proposés à partir du présent site internet.

La société BATELIERS DE LA COTE D'AZUR dont le capital est de 150000 euros, immatriculée au RCS 414 961 581 R.C.S. Toulon dont le siège social est établi à La Seyne sur Mer – 19 Zone portuaire de Brégaillon - 83500

e-mail : contact@bcagroupe.com

Ci-après dénommé « Notre Société ».

ARTICLE 1 : Champ d'application :

- a) Nos CGV visent à décrire les modalités de vente à distance, Billetterie en ligne entre **notre Société** et le Client. Elles expriment l'intégralité des obligations et droits des parties et régissent exclusivement leur relation.
- b) Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.
- c) Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions régissant les services offerts à la vente au travers d'un autre canal de distribution.
- d) **Notre Société** peut être amenée à adapter ou à modifier à tout moment les présentes CGV étant précisé que les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la commande par le Client.
- e) Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant l'achat du billet ou la passation de sa commande.
- f) La société des Bateliers de la Côte d'Azur est un transporteur maritime. Il se réserve le droit de modifier l'itinéraire ou d'annuler le voyage. Dans le cas où la responsabilité du transporteur serait engagée, elle le serait exclusivement aux clauses et conditions des dispositions législatives concernant le transport maritime de voyageurs (loi du 18/06/66 modifiée par la loi 86.1292 du 23/12/86 et décret d'application). La société des Bateliers de la Côte d'Azur ne peut être tenue pour responsable en cas de force majeures suivantes : mauvaises conditions

météorologiques, accident, problèmes techniques, attentat, guerre ou tout autre fait rendant indisponible le service proposé.

ARTICLE 2: Définitions:

La société BATELIERS DE LA COTE D'AZUR est une compagnie de transport maritime. Nos prestations de transport correspondent à des prestations commerciales de transport et de liaisons de passagers par voie maritime au départ ou à l'arrivée d'un port d'embarquement et pour une heure indiquée.

La société BATELIERS DE LA COTE D'AZUR propose des activités de tourisme. Nos activités correspondent à des prestations de loisirs avec découverte de notre région et visite commentée ou non. Nos activités sont fournies à une date déterminée.

- Exemple : croisières, promenades.

ARTICLE 3: Commandes:

- a) Il appartient au client de sélectionner sur le site “www.bateliersdelacotedazur.com” la sortie qu’il désire commander selon les modalités suivantes:
- Cliquer sur Réserver son trajet en ligne
 - Sélectionner la destination souhaitée
 - Sélectionner le nombre de personnes qui voyage en indiquant:
Le nombre d’adultes, le nombre d’enfants de 4 à 10 ans et d’enfants de moins de 4 ans,
 - si le client souhaite transporter ses vélos: il doit sélectionner le nombre de vélos manuels ou électriques qu’il aura à bord. En ce qui concerne tous les autres cycles se renseigner pour les tarifs.
 - Sélectionner la date choisie
 - Choisir sa gare maritime de départ et Choisir son voyage
 - Remplir ses informations personnelles
 - Cocher l’acceptation de notre politique de confidentialité
 - Validation de nos conditions générales de vente et payer
- b) La vente ne sera considérée comme valide qu’après paiement intégral du prix. Il appartient au client de vérifier l’exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur
- c) Toute commande passée sur le site www.bateliersdelacotedazur.com constitue la formation d’un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire
- d) Le passager qui a acheté son billet en ligne n’a pas besoin d’imprimer son billet s’il peut présenter à l’embarquement son “e-billet” qu’il devra télécharger sur son smartphone.

ARTICLE 4 : Tarifs :

- a) Les tarifs sont indiqués en euros. Les tarifs tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des billets de notre site de vente en ligne.
- b) Les tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais le Prestataire se réserve le droit hors période de validité d'en modifier les prix à tout moment.

ARTICLE 5 : Modalités de paiement – Règlements :

- a) Les services présentés sur le site sont payables à la commande.
- b) Une facture est établie par le Prestataire avec les prix exprimés en Euros, HT et TTC et remise au Client lors de la fourniture du service commandé, par courrier électronique, avec son e-billet à télécharger et les conditions générales de vente.
- c) Une facture est établie par le Prestataire avec les prix exprimés en Euros, HT et TTC et remise au Client lors de la fourniture du service commandé, par courrier électronique, avec son e-billet à télécharger.
- d) La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation et de l'acceptation de la commande par notre Société, par courrier électronique et après encaissement par celle-ci de l'intégralité du prix.
- e) Modalités de paiement :
 - Pour régler sa commande en ligne, le Client dispose, à son choix, de l'ensemble des modes de paiement suivants mis à sa disposition par notre Société :
 - paiement par carte bancaire

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé. Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par le Prestataire du paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisées sur le site www.bateliersdelacotedazur.com

ARTICLE 6 : Annulation – Rétractation – Remboursement :

a) Les billets sont personnels et ne peuvent être revendus.

b) Les billets achetés correspondent à une date précise, avec des horaires précis et un lieu de départ précis (port de La Londe, ou de Toulon, ou Les Sablettes ou Saint-Mandrier). Le client doit respecter les informations précisées sur son billet.

c) L'article L.221-18 Du Code de la consommation prévoit un délai légal de rétractation pour les contrats conclus à distance comme les commandes internet **SAUF EXCEPTION les activités de tourisme et activités de transport réalisées à une date déterminée et fixe. Les prestations sont alors fermes et définitives au moment de la réalisation de la commande.**

Les services de croisières, promenades et d'escales en mer proposés par les Bateliers de la Côte d'Azur ne peuvent donc faire l'objet d'un droit de rétractation par le client. Après validation de la commande, le client ne dispose pas d'un droit de rétractation, la commande est ferme et définitive.

d) Annulation par le client :

À compter de la réception du e-Billet par l'Acheteur, celui-ci dispose d'un délai de rétractation de 48h avant la date de départ du trajet inscrit sur le billet, en nous prévenant par mail à billetterie@bcagroupe.com.

e) **Toute annulation faite par le client moins de 48 heures avant la date inscrite sur son e-billet ne sera possible qu'à condition de justificatifs demandés** par la société des Bateliers de la Côte d'Azur. En effet, si le client est victime de certains cas de force majeure (maladie avec consultation, décès, accident...), l'acheteur s'engage à fournir un justificatif dans les plus brefs délais et la direction des Bateliers de la Côte d'Azur s'engage à rembourser l'intégralité des billets.

Toute autre demande de remboursement sera à envoyer par mail à : billetterie@bcagroupe.com. La demande sera traitée au siège social.

f) La société des Bateliers de la Côte d'Azur ne peut être tenue pour responsable des mauvaises conditions météorologiques. Si les départs sont maintenus, le passager ne pourra obtenir aucun remboursement sauf certains cas de force majeure évoquées précédemment.

g) Annulation par le transporteur : La société des Bateliers de la Côte d'Azur se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de ses horaires et de ses traversées sans préavis en cas de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison prise par la direction. Dans ce cas, La société des Bateliers de la Côte d'Azur s'engage à rembourser les billets ou à les reporter à la date choisie par le client (sous réserve de disponibilité à la date choisie et du programme proposé et ce pour la saison en cours).

Pour toute réclamation ou demandes relatives aux présentes et aux services fournis, le Client devra s'adresser directement à la société des Bateliers de la Côte d'Azur par mail à billetterie@bcagroupe.com ou par courrier à adresser au siège social : 19 Zone Portuaire de Brégaillon – 83500 La Seyne sur Mer.

La direction s'engage à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

ARTICLE 7 : Horaires :

a) Retard des passagers : **l'embarquement s'effectue 15 minutes avant le départ. Si un passager ne peut être présent à bord au moment du départ, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ou à aucune compensation sauf accord écrit avec la direction.**

b) Horaires modifiés par le transporteur : La société des Bateliers de la Côte d'Azur se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de ses horaires et de ses traversées sans préavis en cas de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison prise par la direction.

ARTICLE 8 : Personnes à mobilité réduite :

La société des Bateliers de la Côte d'Azur est habilitée à accueillir les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite devront se signaler au moment du passage de la commande ainsi qu'à l'embarquement.

Toutefois, La société des Bateliers de la Côte d'Azur se réserve le droit de leur refuser l'accès dans les conditions suivantes :

- Installations portuaires non accessibles pour un embarquement ou un débarquement en toute sécurité.
- Dimension du navire ou de ses portes d'accès rendant physiquement impossible l'embarquement. La société des Bateliers de la Côte d'Azur peut accueillir des fauteuils ne mesurant pas plus de 70cm de large sur certaines de ses vedettes.
- L'accès aux catamarans de la compagnie est plus réglementaire pour certaines sorties d'où l'importance de prévenir les billetteries par téléphone avant de valider la commande.
Bureaux : LA LONDE : 04 94 05 21 14 - TOULON : 04 94 93 07 56 ou par mail à billetterie@bcagroupe.com

ARTICLE 9 : Données personnelles :

○ PRINCIPES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE DONNÉES

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement européen 2016/679, la collecte et le traitement des données des utilisateurs du site respectent les principes suivants :

- a) Licéité, loyauté et transparence : les données ne peuvent être collectées et traitées qu'avec le consentement de l'utilisateur propriétaire des données. A chaque fois que des données à caractère personnel seront collectées, il sera indiqué à l'utilisateur que ses données sont collectées, et pour quelles raisons ses données sont collectées ;
- b) Finalités limitées : la collecte et le traitement des données sont exécutés pour répondre à un ou plusieurs objectifs déterminés dans les présentes conditions générales d'utilisation ;
- c) Minimisation de la collecte et du traitement des données : seules les données nécessaires à la bonne exécution des objectifs poursuivis par le site sont collectées ;
- d) Conservation des données réduites dans le temps : les données sont conservées pour une durée limitée, dont l'utilisateur est informé. Lorsque cette information ne peut pas être communiquée, l'utilisateur est informé des critères utilisés pour déterminer la durée de conservation ;
- e) Intégrité et confidentialité des données collectées et traitées : le responsable du traitement des données s'engage à garantir l'intégrité et la confidentialité des données collectées.

Afin d'être licites, et ce conformément aux exigences de l'article 6 du règlement européen 2016/679, la collecte et le traitement des données à caractère personnel ne pourront intervenir que s'ils respectent au moins l'une des conditions ci-après énumérées :

- a) L'utilisateur a expressément consenti au traitement ;
- b) Le traitement est nécessaire à la bonne exécution d'un contrat ;
- c) Le traitement répond à une obligation légale ;
- d) Le traitement s'explique par une nécessité liée à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique ;
- e) Le traitement peut s'expliquer par une nécessité liée à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou qui relève de l'exercice de l'autorité publique ;
- f) Le traitement et la collecte des données à caractère personnel sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes et privés poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers.

○ DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTÉES ET TRAITÉES DANS LE CADRE DE LA NAVIGATION SUR LE SITE

- a) Les données à caractère personnel collectées sur le site www.bateliersdelacotedazur.com sont les suivantes : Nom - prénom - numéro de téléphone - adresse électronique- coordonnées bancaires
- b) Ces données sont collectées lorsque l'utilisateur effectue l'une des opérations suivantes sur le site : Lorsque l'utilisateur achète son billet sur le site internet.
Par ailleurs, lors d'un paiement sur le site, il sera conservé dans les systèmes informatiques de l'éditeur du site une preuve de la transaction comprenant le bon de commande et la facture.
- c) Les données à caractère personnel collectées par le site ne sont transmises à aucun tiers, et ne sont traitées que par l'éditeur du site.

ARTICLE 10 : Mesures de sécurité :

- a) Lors de l'embarquement sur un des navires des Bateliers de la Côte d'Azur, le passager s'engage à présenter son titre de transport et ce, à chaque contrôle de l'équipage. Sans titre de transport, aucun passager ne pourra embarquer à bord d'un de nos navires.
- b) En montant à bord du bateau, le passager s'engage à respecter les consignes données par l'équipage et à se soumettre à l'autorité du capitaine et aux mesures de sécurité établies par la compagnie.
- c) Le capitaine se réserve le droit de refuser l'embarquement à toute personne pouvant affecter la sécurité du navire et à troubler la tranquillité sur ce navire.
- d) Un contrôle visuel de chaque sac peut être demandé systématiquement à chaque embarquement.
- e) Les enfants et les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- f) Pour les personnes en situation handicap, le capitaine reste seul juge et peut refuser l'embarquement de certaines pathologies notamment en fonction de mauvaises conditions météorologiques ou si la personne n'est pas suffisamment encadrée par du personnel compétent.
- g) Les femmes enceintes de 7 mois ou plus doivent impérativement se signaler à l'équipage au moment de l'embarquement. Selon les conditions météorologiques, le capitaine prendra la décision de l'embarquer ou pas. En aucun cas, l'équipage, le capitaine ou la société des Bateliers de la Côte d'azur ne seront tenus pour responsables de tout problème survenant à bord du navire.
- h) Une tenue correcte est exigée à bord.
- i) Un comportement correct et courtois est exigé à bord envers les autres passagers. Tout manquement à cette règle entraînera le débarquement immédiat du passager et des personnes l'accompagnant, et aucun remboursement ne sera envisageable.
- j) Il est strictement interdit de fumer à bord de nos navires.
- k) Le passager reste responsable des dégradations qu'il pourrait causer à bord d'un de nos navires.
- l) La Société des Bateliers de la Côte d'Azur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations des biens et effets des passagers, y compris en cas d'embruns lors de nos traversées.

ARTICLE 11 : Responsabilité du prestataire – Garantie :

1 Garantie légale de conformité:

- a) Le Prestataire s'engage à fournir un service conforme à la description contractuelle et à la réglementation qui leur ait applicable en France.
- b) Il répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture des Services.
- c) En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.
- d) Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Prestataire ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.
- e) Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des défauts de conformité dans un délai maximum de cinq jours à compter de la fourniture des Services.
- f) Il appartient également au Client de solliciter auprès du Prestataire la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme. La mise en conformité du Service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Client.
- g) Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Prestataire peut refuser celle-ci.
- h) Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.
- i) Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme.
- j) La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Service fourni et la valeur de ce service en l'absence du défaut de conformité.
- k) En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.
- l) Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

2 - Décharge de responsabilité :

Le Prestataire ne répond pas des effets personnels emportés par les Clients, de leur vol, de leur perte ou de leur détérioration dus par exemple aux mouvements naturels du bateau, à l'état de la mer ou autre.

ARTICLE 12 : Embarquement :

- a) Les passagers doivent se présenter 15 minutes avant le départ pour embarquer à bord de nos navires munis de leur titre de transport (billet format papier, e-billet sur smartphone/tablette). Le e-billet doit être téléchargé en avance pour éviter l'attente.
- b) Si un passager ne peut être présent au moment de monter à bord, il ne peut prétendre à aucun remboursement.
- c) Toute personne possédant un billet peut directement se présenter au bateau sans passer par la Billetterie du port. Le billet sera automatiquement scanné par l'équipage pour pouvoir monter à bord de nos navires.
- d) Nos amis les chiens* sont acceptés à bord de nos navires, tenus en laisse en tout temps à bord. Ils sont interdits pour toutes nos sorties sur L'Ile de Port-Cros.

Pour les traversées de plus d'une heure, il est préférable, selon les conditions météorologiques, d'éviter de les emmener à bord. Renseignements aux billetteries concernées.

* Les chiens de 1ere et 2^{ème} catégorie dit « chiens dangereux » (se référer à la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 et loi N° 2008-582 du 20 juin 2008) ne seront acceptés à bord que si leur propriétaire respectent les conditions imposées par la loi. Muselière, permis de détention, tenus en laisse...se référer aux articles sur service-public.fr.

La [loi n°99-5 du 6 janvier 1999](#) modifiée relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ainsi que la [loi n°2008-582 du 20 juin 2008](#) renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux précisent ces règles, qui diffèrent en fonction de la catégorie du chien. Ces textes de loi sont portés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le ministère de l'Intérieur car le domaine des chiens dangereux relève aussi de la sécurité civile. Pour plus d'informations, consulter l'[arrêté ministériel du 27 avril 1999](#).

ARTICLE 13 : Assurance :

La Société des Bateliers de la Côte d'Azur a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle et tous les navires de la compagnie sont assurés (P&I Club THE SHIPOWNERS) pour tout dommage susceptible d'être occasionné à un tiers.

ARTICLE 14 : Réclamation / Litiges :

Pour toute réclamation ou demandes relatives aux présentes et aux services fournis, le Client devra s'adresser directement à la société des Bateliers de la Côte d'Azur par mail à billetterie@bcagroupe.com ou par courrier à adresser au siège social : 19 Zone Portuaire de Brégaillon – 83500 La Seyne sur Mer.

La direction s'engage à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

ARTICLE 15 : Force majeure :

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Constitue un cas de force majeure, les évènements climatiques rendant impossible l'exécution des prestations, tout évènement indépendant de la volonté du Prestataire qui présenterait un risque pour la sécurité des Clients. Pour les besoins des présentes, la force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des Parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. A titre d'exemple, constituent notamment des événements de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive : guerre, émeute, incendie, grève interne ou externe, lock-out, occupation des locaux d'une du Prestataire, intempéries, tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations, dégâts des eaux, restriction légale ou gouvernementale à la circulation, modification légale ou règlementaire des formes de commercialisation, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 20 % du personnel sur une période de deux mois consécutifs, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunication privés ou publics, blocage des routes, impossibilité d'approvisionnement.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre Partie, par tout support de communication de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure.

Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues.

ARTICLE 16 : Droit applicable – Langue :

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 : Information précontractuelle - Acceptation du Client:

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 111-1 du Code de la consommation,

- sur les caractéristiques essentielles du Service lui permettant de les acquérir en toute connaissance de cause. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Services et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- sur les indications relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur les moyens de paiement acceptés ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour le Client d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ARTICLE 18 : Démarchage :

Le Client consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle.

en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>.

Conditions Générales de Vente (CGV) pour l'Achat de Cartes Cadeaux en Ligne

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les ventes de cartes cadeaux effectuées sur notre site internet. En passant commande, vous acceptez sans réserve ces conditions.

2. Produits

Les cartes cadeaux sont disponibles en différentes valeurs et peuvent être utilisées pour acheter des produits sur notre site. Les détails des cartes cadeaux sont précisés sur la page de chaque produit.

3. Commande

Pour passer commande, vous devez sélectionner la carte cadeau de votre choix, indiquer la sortie souhaitée, et suivre le processus de paiement. La commande sera considérée comme acceptée une fois le paiement validé.

4. Paiement

Le paiement peut être effectué par carte bancaire, ou tout autre moyen de paiement proposé sur notre site. Les transactions sont sécurisées et protégées.

5. Livraison

Les cartes cadeaux sont envoyées par email à l'adresse fournie lors de la commande. Vous recevrez un email de confirmation une fois la commande traitée.

6. Validité

Les cartes cadeaux ont une durée de validité de 12 mois à compter de la date d'achat, validité pendant la période d'ouverture de nos traversées. Se renseigner sur les périodes d'ouverture sur notre site : www.bateliersdelacotedazur.com ou par téléphone.

Passé ce délai, la carte ne pourra plus être utilisée.

7. Utilisation

Les cartes cadeaux peuvent être utilisées pour régler des sorties sur notre site. Elles ne peuvent pas être échangées contre de l'argent ou remboursées.

8. Droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation, à condition que la carte cadeau n'ait pas été utilisée.

9. Protection des données

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles conformément à notre politique de confidentialité. Vos informations ne seront pas partagées avec des tiers sans votre consentement.

10. Modifications des CGV

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions générales de vente à tout moment. Les modifications seront applicables aux commandes passées après leur publication sur notre site.

11. Contact

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante :
billetterie@bcagroupe.com

1) NOS COORDONNÉES :

Pour toutes demandes, nous écrire à : billetterie@bcagroupe.com

Siège social : 19 Zone Portuaire de Brégaillon – 83500 LA SEYNE SUR MER
Tel : 04 94 48 01 00

Billetterie TOULON : Quai Cronstadt – Port de Toulon – 83000 TOULON
Tel : 04 94 93 07 56

Billetterie LA LONDE : Port Miramar – Place Georges Gras – 83500 LA LONDE LES MAURES
Tel : 04 94 05 21 14

2) INFORMATIONS PRATIQUES LIEUX DE DÉPARTS DE NOS TRAVERSÉES :

TOULON – PORQUEROLLES : Durée de la traversée : 1H15
Départ de TOULON : Quai Cronstadt- Avenue de la République 83000 Toulon
Parking Mayol, Parking La Fayette, Parking Place d'Armes.

SAINT-MANDRIER - PORQUEROLLES : Durée de la traversée 1H00
Départ de Saint-Mandrier : Quai Jules Guesde – Avenue Marc Baron 83430 Saint-Mandrier Sur Mer
Parking Quai Séverine

LES SABLETTES – PORQUEROLLES : Durée de la traversée 1H00
Départ Les Sablettes – Quai du réseau Mistral – Avenue Jean Baptiste Mattei 83500 La Seyne Sur Mer
Parking Est, parking de l'Embarcadère.

LA LONDE LES MAURES – PORQUEROLLES : Durée de la traversée : 30mn
Départ de LA LONDE : Port Miramar – Place Georges Gras – 83500 LA LONDE LES MAURES
Parking La Baie des Iles.

